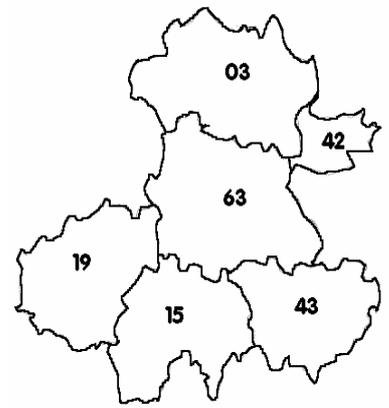




CFTC
BANQUE POPULAIRE
du
MASSIF CENTRAL



.Clermont-Ferrand, le 05 octobre 2005

La CFTC-BPMC innove !
Avec elle, vous êtes au cœur des prochaines négociations !

Le 11 octobre 2005, nous allons rencontrer la Direction Générale dans le cadre des négociations annuelles salariales et des conditions de travail.

La CFTC-BPMC vous livre et vous dévoile en avant-première sa stratégie.

PARTICIPEZ AVEC NOUS !

NOS OBJECTIFS : salaires , conditions de travail, travailleurs handicapés, Etc...

CONSTAT : Depuis, bien longtemps, à la BPMC, les Organisations Syndicales n'étaient que demandeuses auprès de la Direction. **Pour 2005, la "donne" a changé.**

METHODOLOGIE : Toute négociation implique un contre-poids, une monnaie d'échange...la notre est de taille...

EXPLICATION : Depuis des années la CFTC-BPMC s'occupe du dossier des salariés BPMC à statut travailleur handicapé. Comme nous vous l'avions annoncé dans nos précédents tracts, le groupe des Banques Populaires avait un accord national sur ce sujet. Ce dernier s'est terminé le 31/12/2001.

La CFTC-BPMC s'est étonnée que la banque ne payait pas les pénalités normalement dues sur l'ensemble de l'effectif de la banque à l'administration concernée (AGEFIPH).

La CFTC-BPMC a fait constaté et chiffré courant 2005 cet état de fait par **l'Inspecteur du Travail**.

CONCLUSION : la banque devrait payer entre **76 224 €** et **91 469 €** à cette institution.

LA POSITION CFTC-BPMC : plutôt que de payer ces sommes à un Institut extérieur, la CFTC-BPMC pense qu'une véritable négociation au sein de l'entreprise serait profitable à TOUS.

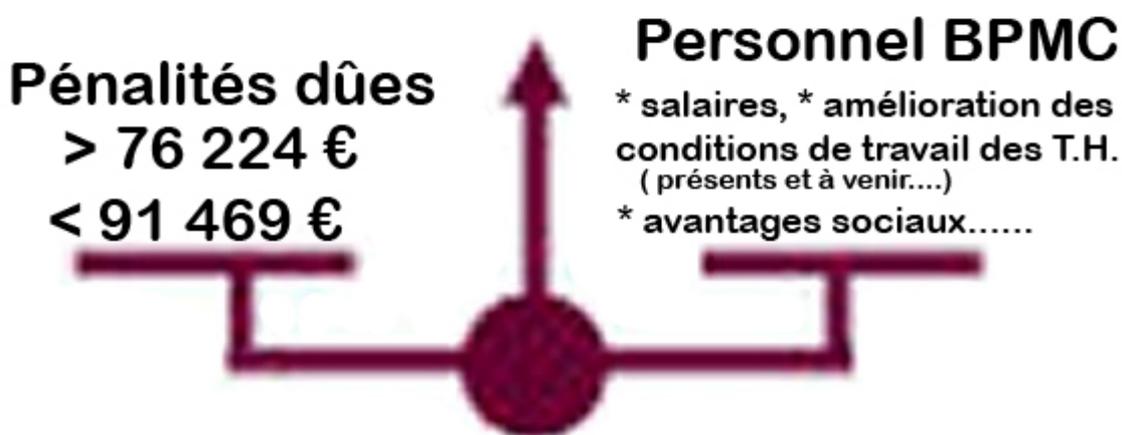
QUESTION : Quelle attitude et quelle décision prendra notre Directeur Général ?

Préférera t'il adopter le point de vue de la CFTC-BPMC pour une négociation
ou
laissera t'il la CFTC-BPMC et..... l'Intersyndicale entamer une procédure ?

ASPECTS ECONOMIQUES BPMC : à fin août 2005, la BPMC enregistrait de très bons résultats avec un **résultat net après FRBG** de **1, 1 M€** sur nos prévisions par rapport à août 2004. Bien entendu, nous ne sommes pas – d’ici la fin d’année – à l’abri d’un pépin mais la tendance est très bonne. Nous devons en tenir compte lors de nos négociations !

Pour faire simple, une image :

NEGOCIATIONS 2005



Ce qui permet à la CFTC-BPMC :

- Pour la 1^{ère} fois - depuis de nombreuses années -, d’être en rapport de force
- de penser au personnel qui passe toujours devant la glace
- de parler vrai, en faveur des personnes handicapées (présentes et futures) (**exemple** : *remplacer les écrans plats 15 pouces par des 17 pouces pour les personnes qui ont des problèmes de vue, de modifier des postes de travail, d’installer des sièges ergonomiques etc.....*)
- d’être optimiste sur une issue favorable des négociations

.....**Tout autre approche négative, serait « suicidaire » pour l’entreprise BPMC et une mauvaise solution prise par le D.G. qui en porterait l’entière responsabilité.**

Site internet CFTC-BPMC : <http://cftcbpmc.free.fr>